https://www.assemblee-pationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5L15QF41825

15ème legislature

Question N°: 41825	De Mme Sophie Beaudouin-Hubiere (La République en Marche - Haute-Vienne)			Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >médecine		Tête d'analyse >Revalorisation de la visite à domicile	,	Analyse > Revalorisation de la visite à domicile.	
Question publiée au JO le : 12/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les moyens alloués à la visite à domicile en France et plus particulièrement sur l'indemnité de déplacement pour les visites de jour et l'intégration des médecins de SOS Médecins aux revalorisations consenties à la profession. En effet, l'indemnité de déplacement de dix euros pour les visites de jour n'a pas évolué depuis 15 ans ; cette dévalorisation de la visite conduit à un désengagement croissant des médecins généralistes de cette pratique, ce qui a ensuite pour conséquence d'accroître l'engorgement des urgences hospitalières et ce qui complique également le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Par ailleurs, avec l'avenant n° 9, l'assurance maladie a récemment exclu les médecins de SOS Médecins de la revalorisation de la visite à domicile, alors que ces derniers sont les principaux acteurs de la visite à domicile en France. Mme la députée appelle donc le ministre de la santé à revaloriser l'indemnité de déplacement à domicile pour les visites de jour ainsi qu'à intégrer les médecins de SOS Médecins dans la revalorisation de la visite à domicile. Elle lui demande ses intentions à ce sujet.